



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

ASSEMBLEE IUFE

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**Procès-verbal adopté de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE
Du mardi 11 décembre 2012
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h00 à 19h00**

Membres présents :

Corps professoral

Margarita Sanchez-Mazas, FPSE
Bruno Strasser, Faculté des sciences
Frédéric Yvon, FORDIF

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Rémy Kopp, IUFE

Etudiant-e-s

Naomi Anderegg, étudiante, MEES
David Pillonel, étudiant, MEES

Membres invités de manière permanente et présents :

Bernard Schneuwly, directeur, IUFE
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.

Absents – excusés :

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE
Sonia Buehler, responsable administration IUFE
Marcel Crahay, IUFE
Walther Tessaro, IUFE, en remplacement de Lucie Mottier Lopez
Greta Pelgrims, FPSE
Francia Leutenegger, FPSE
Charles Heimberg, FPSE
Lucie Mottier, FPSE
Jean-luc Dorier, IUFE
Glais Sales Cordeiro, FPSE
Catherine Walther Green, conseillère aux études, IUFE
Alexandre Fouchault, secrétariat IUFE
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG
Myriam Kormann, ADEFEP
Giulia Colella, ADEFEP

Prise du procès-verbal :
Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du projet de PV de la séance lundi 29 octobre 2012
 3. Informations de la Présidente
 - a. Référentiel de compétences
 - b. Remplacement d'Olivier Maulini
 4. CAS Soutien pédagogique
 5. Préparation de la rentrée 2013-2014
 - Retour sur la séance du 4 décembre 2012 avec le Conseiller d'Etat
 - Remarques formulées par les étudiants suite à la séance du 5 décembre 2012
 - Formation des FT
 - Point de situation sur la limitation des entrées au CCDIDA
 6. Validation des règlements d'études du CAS et du DAS Fordif
 7. Divers
-

1. Approbation de l'OJ.

OJ approuvé. Pas de divers.

2. Approbation du projet de PV de la séance du lundi 29 octobre 2012

PV adopté.

3. Informations de la Présidente

- Les modifications souhaitées ont été apportées au référentiel de compétences.
- Olivier Maulini sera remplacé par Walter Tessaro. Toutefois, il y a lieu de préciser qu'en principe les représentants des programmes sont des profs. Dès lors, il va falloir demander à Isabelle Mili si elle peut venir aux séances de l'Assemblée de l'IUFE. Puis suivant sa réponse, ce point passera en Comité de direction, qui le soumettra au rectorat pour validation.

4. Règlement et Plan d'études du CAS-soutien pédagogique

Le nom des deux représentants au sein du Comité directeur est :

Le représentant des professionnels : Laurent Vité, SPG

Le représentant des étudiants : D. Zinetti, volée 2013-2014

Comité directeur du CAS « soutien pédagogique »

Votes :

6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5. Préparation rentrée 2013-2014 – point de situation du projet de limitation des entrées au CCDIDA –

L'un des points majeurs est la gestion des flux d'étudiants à l'IUFE (formation des enseignants secondaires)

Le tableau ci-dessous montre de façon évidente l'assèchement des possibilités de stages en responsabilité : en deux ans la diminution est de 40%. Si le modèle actuel n'est pas modifié, au moins partiellement, l'IUFE se trouvera dans une impasse.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CCDIDA	156	158	218
MASE2b-STA	95	106	72
MASE1-ST1	103	62	43
MASE2a-ST2	137	86	57
CSD2	32	61	49
Total volée	523	473	439
Nb d'étudiants qui ont obtenu ou qui obtiendront la MASE	264	253	178

2010-2011 : **367** étudiants en emploi

2012-2013 : **221** étudiants en emploi

Les deux difficultés majeures auxquelles l'IUFE est confronté sont reconnues et admises par tous :

- Diminution d'environ 40 % de places de stages disponibles, qui, à terme, si aucune mesure correctrice n'est prise, pourrait mettre le fonctionnement même de l'institut en péril.
- Difficultés financières que traverse l'Etat de Genève, qui entraînent des diminutions de postes disponibles.

La direction de l'IUFE a décidé de porter cette problématique à la connaissance des acteurs participant aux diverses commissions de l'institut. Ainsi, les différents partenaires (enseignants de l'institut, comité de direction, groupes de travail, associations professionnelles et associations d'étudiants) ont étudié le problème de manière détaillée et proposent des pistes concrètes après avoir analysé leur impact.

En conséquence, des changements doivent être opérés après validation par le conseiller d'Etat et par le recteur.

Scénario retenu

Le modèle en emploi n'est pas remis en cause, mais il doit être revu à la baisse de la manière suivante :

- Les disciplines d'enseignement sont classées en trois groupes :
 - Les matières fortement demandées dans lesquelles il est aisé de trouver un stage en responsabilité (français, math, allemand, anglais et physique¹). Pour ces disciplines, le modèle actuel peut être conservé.
 - Les matières rares correspondant à celles qui sont enseignées uniquement au postobligatoire (chimie, philosophie, espagnol, italien...). Pour ces disciplines, la formation n'est ouverte qu'à intervalle de deux ou trois années, avec un quota à l'entrée du CCDIDA, selon des critères que l'IUFE doit établir.

¹ La situation de la physique pourrait être revue à la baisse selon les pronostics de l'enseignement postobligatoire.

- Les matières à faible potentiel d'emploi se retrouvant aussi bien au Cycle d'Orientation qu'au postobligatoire (arts visuels, biologie, histoire, géographie...). Pour ces disciplines, un cursus de formation est ouvert chaque année ; un quota est appliqué également à l'entrée du CCDIDA.

En d'autres termes, il s'agit de tenir compte du nombre de places disponibles dans les écoles selon les matières enseignées, tout en assurant une sélection de qualité.

- En fonction des besoins, dans les matières où la formation n'est pas ouverte, les directions d'écoles engagent des suppléants. Ceux-ci sont choisis dans la liste des candidats au CCDIDA et seront formés à l'IUFE dès que possible.
- Pour des questions d'égalité de traitement, la 1^{ère} année se fait uniquement sous la forme du CCDIDA. Cela signifie que la formation MASE 1 disparaît² et que les écoles doivent prendre en charge les suppléants qui seraient engagés.
- La 2^{ème} année se fait en emploi (pour autant que celui-ci soit disponible). Le nombre d'heures d'enseignement peut varier entre un poste à 25% et un poste à 50%. Un stage en accompagnement, dont le nombre d'heures reste à définir, dans l'autre ordre d'enseignement complète la formation de l'étudiant (ce qui permettrait de répondre positivement à la demande de la CDIP au sujet du diplôme conjoint secondaire 1/secondaire2).
- Le modèle doit, dans toute la mesure du possible, éviter que le personnel d'encadrement de l'IUFE soit soumis à des variations annuelles trop importantes. Pour ce faire, il faudrait envisager que certains formateurs complètent leur poste de trois manières : activités de recherche, collaboration dans la formation continue et collaboration avec les facultés d'origine.
- En ce qui concerne le personnel d'encadrement issu de l'enseignement secondaire, il faut reprendre la question de la garantie d'emploi.
- Une collaboration suivie avec les autres cantons romands est indispensable : qu'il s'agisse de certains aspects du cursus ou de certaines filières de formation (latin) ou qu'il s'agisse des possibilités d'emploi à la sortie de l'université.

Calendrier et tâches à accomplir

- La situation budgétaire n'est pas encore connue pour 2013. Il est possible que des départs massifs d'enseignants aient lieu à la prochaine rentrée (question du PLEND). Dans ce cas, un scénario de crise doit être préparé, notamment en ce qui concerne l'allemand. Pour cette matière, il convient que dans les meilleurs délais l'IUFE s'entende avec la faculté des lettres pour prévoir un dispositif similaire à celui qui avait été appliqué il y a quelques années au Cycle d'Orientation, intitulé *formation continue universitaire en mathématiques de base* (FCUMB). Une séance de travail doit être organisée à ce sujet.
- Comme l'an dernier, les informations à destination des étudiants et des directeurs d'écoles doivent figurer dès le début janvier 2013 sur le site internet de l'IUFE. Ce point concerne particulièrement les critères retenus pour la sélection des étudiants.
- Il est utile que les deux services RH produisent un tableau par discipline de la pyramide des âges concernant les personnes en fin de carrière, susceptibles de quitter leur travail.
- Une augmentation du nombre de suppléants implique une disponibilité plus grande de RFdir pour permettre l'accueil et l'encadrement de ces nouveaux collaborateurs. Cet élément a une incidence financière qu'il faut étudier.

² Cette décision repose, entre autres, sur un avis donné par la chambre administrative qui a analysé de façon critique les deux chemins de formation (CCDIDA-MASE 2 vs MASE1-MASE2).

Autres pistes permettant de sortir de l'impasse, mais se heurtant sans doute à des oppositions très fortes, notamment de la part des associations professionnelles

1. Stages en accompagnement : des enseignants accueillent un ou deux étudiants durant une année ; le nombre d'heures correspond toujours à 6 dans la branche enseignée ; un modèle pour de tels stages a déjà été élaboré et peut être mis en route très rapidement.
2. Stages dans des écoles privées ; cela nécessite évidemment l'établissement de rapports de confiance et l'élaboration de contrat de collaboration ; il va de soi que les formateurs de terrain sont des enseignants chevronnés, formés dans des institutions agréées.
3. Stages dans d'autres cantons : cette mesure implique des contrats avec ces cantons.
4. Transformation des suppléances en stages : le DIP, si un poste est vacant pour une durée limitée, par exemple une année, engage des personnes sous forme de suppléance ; il pourrait pourtant s'agir de stages en responsabilité (cette mesure rejoint celle qui est mentionnée au point 1).
5. On peut également étudier dans quelle mesure des remplacements de longue durée pourraient être, dans des conditions très précises, transformés en stages.

Il y a lieu de relever les réticences certaines des Associations professionnelles et des étudiants (MEES) sur l'idée des stages en duo et sur le fait de former des enseignants pour les écoles privées car les conditions de travail risqueraient de ne pas être conservées.

L'idée de faire un stage dans un autre canton est actuellement en pourparlers avec les HEP.

La situation dans son ensemble a été présentée et commentée à Monsieur Beer lors de la rencontre du 4 décembre 2012.

Différentes voies sont à étudier et à envisager :

- Mise en place d'un concours à la fin du CCDIDA
- Suppression filière Mase 1/Mase 2 au vue de l'inégalité de traitement que cela engendre. Projet à étudier sérieusement au sein des différentes instances, puis à soumettre au vote de l'Assemblée. Il faudra également vérifier si cela modifiera ou non le règlement.

Bernard Schneuwly remercie le travail remarquable effectué par Walter Loosli sur la préparation de la future rentrée 2013-2014.

point de situation de la formation des FT :

Création d'un CAS pour la formation des FT. (Pour le primaire, environ 600 FT, ce CAS deviendra obligatoire. Pas pour le secondaire, ce qui représente environ 100 FT). Problème financier : qui va le pendre en charge ? (cela représente environ 3000 chf/an). Un groupe de réflexion y travaille.

FEP : procédure d'admission particulière cette année. Nouvelles exigences pour les étudiants qui n'ont pas atteint le niveau de français et/ou anglais/allemand demandé. Aussi, l'évaluation des étudiants concernés n'a pas été faite cette année.

MESP : Master conséquent mais très intéressant. A ce jour, différentes discussions sont en cours avec l'Office médico pédagogique (OMP) au sujet de l'organisation des stages.

6. Validation des règlements d'études du CAS et du DAS Fordif

- 3 Règlements d'études, 1 pour le DAS et 2 pour le CAS qui finit en octobre 2013 avec 60 étudiants

Un Règlement d'études pour le DAS, avec quelques petites modifications apportées, **Votes 5 oui, 0 contre, 0 abstention**

Deux Règlements d'études pour le CAS, avec quelques petites modifications apportées, **Votes 5 oui, 0 contre, 0 abstention**

Les modifications apportées ont été acceptées tant par la HEP Vaud, que par l'IDEAP et l'IFFP. Les règlements répondent aux exigences de la CDIP.

La séance est levée à 19h00.